

Note
sur les circonstances du
décès du conscrit guadeloupéen
S.-E. ETILCE
tué à Nantes le 22 avril 1919

à l'attention de
Monsieur le maire de Port-Louis, Guadeloupe
Monsieur le maire de Nantes
Aux Nantais et Port-Louisiens

Par Dominique Chathuant¹

¹ Doctorant, professeur au lycée Jean Jaurès de Reims, membre de la Société d'histoire de la Guadeloupe.

Résumé des faits

Saint-Eloi, Théophile **ETILCE** né le 20 décembre 1892 à **Port-Louis (Guadeloupe)**. Citoyen français, il fut embarqué avec 192 autres Guadeloupéens de sa classe sur le Champagne et rejoignit la France avant de participer à la **campagne des Dardanelles durant laquelle il fut blessé**. Il y aurait fait partie d'une brigade d'artillerie coloniale sous le commandement du Général Gautheron. Sa blessure motiva son transfert, probablement au **dépôt d'isolés de Saint-Nazaire** qui recevait des soldats coloniaux.

Au 22 avril **1919, il résidait à Nantes**, dans un garni Chaussée de la Madeleine, cour Douard où il a pu exercer la profession de manœuvre, soit par décision de rester à Nantes, soit en attendant de rentrer en Guadeloupe après sa démobilisation probablement intervenue début 1919.

Le 22 avril 1919, une foire se tenait à Nantes. Alors qu'il se trouvait près d'un manège de chevaux de bois, **ETILCE a reçu une balle dans le ventre, tirée** d'une distance sans doute très proche **par le policier militaire américain Stephen J. Wharton**. La balle a ensuite touché sans la blesser une dame qui était sur le manège de chevaux. Les sources divergent sur le fait qu'une sommation aurait été prononcée en anglais avant le tir. Le policier militaire déclare avoir ensuite voulu arrêter ETILCE qu'il aurait pris pour un déserteur américain. Le récit dans la presse de l'arrestation du policier laisse penser que celle-ci a été réalisée avec beaucoup d'égards pour son statut. Il se serait échappé une première fois avant d'être rattrapé. Il aurait ensuite été **remis à la justice militaire américaine**, conformément aux accords de mai 1919 entre policiers des deux pays au sujet des infractions commises par des ressortissants américains en France.

Transporté à l'Hôtel-Dieu, à une rue de son domicile, ETILCE est décédé des suites de ses blessures dans la nuit du 22 avril à 23 h 45, sans autre témoin que les employés hospitaliers présents. L'affaire a été évoquée dans la presse locale deux jours plus tard. La nouvelle a sans doute été transmise en Guadeloupe par courrier maritime par le député Achille René-Boisneuf. Elle a paru dans son journal, *La petite Patrie*, le 7 juin 1919. Elle a soulevé une certaine **émotion diplomatique** qui a conduit à des **pressions sur le député** afin que son **interpellation du gouvernement** ne gêne pas la signature à **Versailles du traité de paix** (28 juin 1919).

Contexte des faits

1. Violences, ségrégation et anti-américanisme

La mort de Saint-Eloi ETILCE intervient dans le contexte d'une **lassitude de la population française** vivant dans les villes de garnisons américaines. Pour Nantes et Saint-Nazaire, il a été établi depuis longtemps qu'une **période de désenchantement** succède en novembre 1918 et jusqu'en octobre 1919 au temps de l'enthousiasme suscité par l'arrivée des Américains pendant les hostilités.

Ce désenchantement s'explique d'abord par le fait que les habitudes des populations sont en général dérangées par les mœurs d'une armée étrangère sur leur sol, fût-elle une armée alliée.

Dans le cas des Américains, le mécontentement de la population peut être imputable à des **vols** parfois commis avec violence au moyen d'un **revolver**, parfois à des **viols** commis par des Américains de toutes couleurs, également à des **rixes** nocturnes et à des accidents d'automobiles occasionnant parfois des morts. Ce comportement, qui n'est pas généralisé, est imputable à une minorité mais reçoit un écho important dans la presse.

Le fait est que la société française n'est pas à cette époque, habituée à un usage de **l'automobile** aussi intensif que celui des Américains. Il faut par ailleurs noter que **l'alcool** est interdit dans les casernes américaines. Sa consommation est quotidienne et courante en France. L'idée de consommer de l'alcool au restaurant ou en famille paraît au contraire inconvenante à beaucoup d'Américains. Les jeunes soldats américains sont souvent persuadés que les Françaises de leur âge sont de **mœurs plus libres** que les Américaines, ce qui les rend plus entreprenants et peut favoriser rixes et viols. Il semble qu'à ce sujet, l'obsession américaine du viol des femmes blanches par les hommes noirs ait donné lieu à des compte-rendus discriminatoires dans la presse américaine. La pendaison d'un soldat américain blanc à Is-sur-Tille (Bourgogne) après le viol d'une petite fille n'a été retranscrite que dans la presse noire américaine.

Il est courant que la concurrence auprès des jeunes filles entre jeunes gens de groupes différents suscite **tensions** et rixes. S'agissant de cette période, outre les antagonismes entre différentes armes et unités, il faut souligner l'extrême tension entre **sujets et citoyens français des colonies** et Américains blancs, d'une part ; **Américains noirs et Américains blancs**, d'autre part. Dans les deux cas, le fait que la promiscuité sexuelle entre hommes noirs et femmes blanches soient totalement incongrue aux Etats-Unis, particulièrement dans le Sud où existent des codes explicites ou implicites très stricts, est de nature à renforcer ces tensions et à susciter des violences.

Il serait sans doute naïf de prétendre que la France de 1919 ne connaît pas le « préjugé de race », terme alors en vigueur pour désigner le racisme. Cependant, le nombre relativement faible de personnes originaires des colonies résidant en France métropolitaine avant la première guerre mondiale peut contribuer à expliquer qu'en dépit des lignes de partages précisément tracées dans l'espace colonial, il n'y avait pas, en France métropolitaine, de règles de bienséance ou de lois organisant une ségrégation selon la couleur de la peau.

Un texte signé par le **colonel Linard**, chef de la mission militaire française auprès de l'armée américaine a été rédigé en août 1918 qui visait justement à **introduire une différenciation des règles de comportement des officiers blancs français vis à vis des soldats américains selon leurs couleurs**. Cette circulaire était inspirée par l'entourage du général Pershing. Elle a fait l'objet d'une publication aux Etats-Unis par le journal du leader noir William B. Dubois qui entretenait une correspondance avec les députés antillais. Le **texte a été lu in-extenso et dénoncé à la Chambre** le 25 juillet 1919 par le député guadeloupéen Achille René Boisneuf dit « Boisneuf ». En réalité, le

texte, même s'il implique de modifier les pratiques françaises, n'a pas pour objectif de transformer la France. Son but véritable est de **prévenir les éventuelles aspirations libérales des Américains noirs** confrontés à l'absence de ségrégation hors de leur caserne, lieu où ils sont en général plus souvent consignés que les Américains blancs.

Le fait est qu'en 1919 comme plus tard, le **préjugé de race** est perçu comme une invention étrangère qu'on tente d'implanter en France. Il est donc courant dans la presse de l'époque, que ce préjugé soit **dénoncé parmi d'autres tares imputées à l'étranger américain**.

Sans doute faut-il prendre la mesure des violences raciales américaines pour comprendre l'ampleur du choc que constitue l'arrivée en France pour tout Américain. Sur la base des chiffres du Tuskegee Institute (Alabama), on peut calculer pour la période 1900-1920, une moyenne annuelle de **67 lynchages d'hommes noirs pour une moyenne de 7 hommes blancs**. On assiste ensuite à une reprise : le nombre des lynchés noirs passe de 36 en 1917 à 60 en 1918. Dans le même temps, il passe de 2 à 4 pour les lynchés blancs. A cela il faut ajouter ce que les faits divers américains qualifient de « *negro shooting* » et qui pourrait être traduit aujourd'hui par « flingage de nègres ». Ces homicides sont le fait de particuliers ou de policiers blancs et restent en général impunis. La mort d'ETILCE s'apparente à cette pratique. **C'est un « negro shooting » transplanté en France du fait de la présence d'Américains.**

2. L'interpellation de Boisneuf à la Chambre le 25 juillet 1919 et le vote d'un texte hostile au préjugé de race

Ce n'est pas après la mort d'ETILCE à Nantes mais après les émeutes du 6 avril à Saint-Nazaire que les députés Boisneuf (Rad. Soc.- Guadeloupe) et Lagrosillière (SFIO-Martinique) ont décidé **d'interpeller le gouvernement**.

Les **émeutes de Saint-Nazaire** interviennent elle-même après de nombreuses affaires de violences signalées dans cette ville et imputées à des soldats américains. Les différents documents consultés montrent que la police française s'est émue, en même temps que l'opinion, de l'usage fréquent du revolver chez les ressortissants américains, qu'ils soient délinquants ou policiers militaires. Les sources préfectorales révèlent par ailleurs qu'une **ségrégation raciale a été instaurée de fait dans des commerces fréquentés par des soldats américains**. Autorités françaises et opinion font souvent grief aux Américains de leur attitude envers les hommes noirs. Le fait est que les Français vivent alors avec l'image du bon tirailleur illustrée par la publicité Banania de 1914 et inspirée par le mythe ancien du bon sauvage.

C'est dans la première quinzaine d'avril et donc avant la mort d'ETILCE, que Boisneuf et Lagrosillière révèlent à la presse leur décision d'interpeller le gouvernement « **pour faire cesser les brimades, les délits et les crimes dont les citoyens ou sujets français de couleur, sont depuis, depuis quelques temps victimes sur le territoire français** ». Entretemps, les députés sont informés de la mort d'ETILCE à Nantes mais ils paraissent disposer de peu d'informations à en juger par l'article que Boisneuf expédie en Guadeloupe et qu'il fait accompagner d'*Ouest-Eclair* du 23 avril.

Le 13 mai, Boisneuf essaie d'évoquer à la Chambre des députés des « événements graves ». Alors que la Chambre est à cette époque censée avoir l'initiative de l'ordre du jour, son interpellation est repoussée au 23 mai puis au 7 juin. Sans doute faut-il en chercher l'explication dans le fait que le président américain Woodrow Wilson se trouve encore en France pour y signer le traité de paix à Versailles. L'interpellation a enfin lieu le 25 juillet 1919 mais Pams, ministre de l'Intérieur, exige de Boisneuf qu'il s'abstienne d'évoquer ou de commenter les faits. Boisneuf souligne qu'il dénonce l'injustice **comme Français et « non pas en tant que noir »**. Il critique la circulaire Linard après

l'avoir lu *in extenso*. Il y voit l'introduction dans l'armée française de pratiques étrangères à la France des droits de l'Homme. Il attaque ensuite les prétextes servant à justifier le lynchage et insiste enfin sur une promesse du ministre de l'Intérieur d'accorder des réparations aux parents de « ceux qui ont été assassinés ». Le ministre Pams indique que **des sanctions auraient été prises côté américain** où des **excuses** auraient par ailleurs été formulées.

L'ordre du jour que Boisneuf signe avec Candace et Boussenot (Cochinchine) est alors adopté à **l'unanimité** :

« La Chambre, fidèle aux principes immortels qui ont inspiré la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen, réprouvant et condamnant tout préjugé de confession, de caste ou de race, affirme et proclame l'absolue égalité de tous les hommes sans distinction d'origine ou de couleur, au bénéfice et à la protection de toutes les lois du pays. *Elle compte sur le gouvernement* pour imposer à tous le respect de ses lois et en particulier pour poursuivre avec l'énergie nécessaire toutes les sanctions que peuvent comporter les infractions à la loi pénale commises sur le territoire national, quels que soient les auteurs ou les victimes de ces infractions et passe à l'ordre du jour. »

On ne saurait dire de ce texte voté à l'unanimité qu'il constitue la première loi antiraciste puisque ce n'est qu'un ordre du jour qui n'a rien de normatif. La presse nationale rend compte de la séance. Elle condamne en général l'attitude américaine, et rappelle la fraternité d'armes avec les hommes de couleur en attire parfois l'attention sur des lynchages récemment survenus aux Etats-Unis.

3. La mémoire de Port-Louis et des Guadeloupéens

Les **Guadeloupéens** qui ont entendu parler de l'affaire **la localisent tous à Saint-Nazaire**. Il semble que cela soit également enseigné dans des cours d'histoire. Le fait est que pour le père du défunt, la distinction entre Nantes et Saint-Nazaire importait sans doute peu, compte tenu de la distance-temps qui existait alors, pour autant qu'il sût exactement ce qui était arrivé à son fils. En 1921, deux ans après les faits, Oruno Lara les consignait dans son *Histoire de la Guadeloupe*. Bien que Nantes ait été mentionnée dans l'article parue dans *la Petite Patrie* du 11 juin 1919 qui reproduisait l'*Ouest-Eclair* du 23 avril, l'érudite guadeloupéen localisa malgré tout l'événement à Saint-Nazaire, sans doute par amalgame. Boisneuf, qui n'était pas autorisé à développer les faits, n'avait guère donné de précision devant la Chambre et ne pouvait citer l'événement le plus grave, survenu à Nantes.

Cela explique que, négligeant de consulter la *Petite Patrie* du 11 juin 1919, plusieurs personnes aient **recherché sans succès les traces d'une mort à Saint-Nazaire**, accréditant parfois le mythe d'un complot visant à effacer l'événement. Une recherche dans les dossiers de conscrits n'a pas permis d'aboutir ; à tel point que, s'il n'y avait eu la **mention du nom ETILCE sur le monument aux morts** et la mémoire de la commune de Port-Louis, on eût pu mettre en doute la véracité d'un homicide. C'est en revenant à la lecture de la *Petite Patrie* du 11 juin 1919 qu'on pouvait retrouver l'origine de l'erreur et, de là, consulter la presse et l'Etat-civil pour des événements survenus à **Nantes et non à Saint-Nazaire**.

Précisions supplémentaires

Conscription

Saint-Eloi ETILCE a été l'un des premiers conscrits guadeloupéens, suite au décret Poincaré de novembre 1913 qui appliquait aux citoyens des vieilles colonies la loi Briand dite « Loi des 3 ans » relative à la conscription répondant ainsi à la demande pressante des députés des colonies notamment Gratien Candace (Guadeloupe) et Joseph Lagrosillière (Martinique). Cette demande visait à consolider la citoyenneté des gens des vieilles colonies en la liant au devoir qu'était l'impôt du sang payé par tout Français. Elle était l'aboutissement d'un long cheminement marqué par l'inapplication des précédentes lois de conscription en 1889 et 1905.

Fils de Saint-Eloi ETILCE et Antonia PINCRE, Saint-Eloi Théophile ETILCE est né à Port-Louis, Guadeloupe, le 20 décembre 1892.

Assassinat raciste ?

La question de savoir si le **racisme est le mobile de l'acte** est effectivement posée. Le fait de savoir qu'**on risque peu en abattant un homme noir** paraît être **déterminant** dans la facilité des policiers à utiliser leur arme. Pris pour un déserteur ou simplement aperçu en bonne compagnie, ETILCE paraît avoir été **tué facilement parce qu'il était noir**. On peut donc considérer qu'il fut effectivement une victime de ce qu'on appelait alors le « préjugé de race ». Il est à noter que, deux jours auparavant, une rixe a eu lieu entre soldats américains blancs et noirs et qu'il est possible qu'ETILCE ait été pris pour un autre, dans le cadre d'une opération de représailles.

Ceci étant, **il n'est pas le seul homme tué par un Américain**. Il semble ici que les services centraux du ministère de l'Intérieur aient surtout répertorié des événements parisiens, ce qui laisse supposer que la transcription des événements provinciaux est très aléatoire. C'est aussi ce qui laisse croire **l'absence de l'affaire Etilce dans les dossiers des services centraux**. Parmi les exemples retrouvés : un soldat américain ivre écrase un soldat italien, Chaussée d'Antin et prend la fuite. A Montmartre, le 2 janvier 1919, un soldat américain écrase le jeune Wexler, 15 ans, qui décède. Une autre personne est écrasée à Chaillot, le 3 janvier 1919. Porte Dauphine, une femme meurt écrasée le 5 janvier. A Neuilly, un soldat italien est blessé gravement dans une bagarre. A Coulangeron (Yonne), un sous-brigadier de la sûreté de Besançon, essuie des coups de revolver. On signale par ailleurs le meurtre d'un soldat américain à Radon (Orne), le 3 février 1919 sans qu'aucune autre indication soit fournie (*shooting* d'un Américain noir par un blanc, vengeance de Français sur un Américain, etc.). Le terme « meurtre » est toujours employé au sens commun et non dans sa pure acception juridique. Un meurtre a été signalé en janvier à Besançon. Un meurtre a également lieu dans une gare en mai 1919, etc.

ETILCE n'est donc pas le seul mort imputable à la présence d'Américains compte tenu du fait que l'opinion de 1919 a tendance à considérer les accidents meurtriers comme des infractions systématiquement pénales et, partant, leurs auteurs comme des responsables d'homicides.

Il reste que le soldat français démobilisé ETILCE est **abattu de sang froid**, à une **distance relativement proche**, par le dépositaire officiel d'une autorité reconnue, que le coup de feu tiré ne vise pas à immobiliser un homme qui, par ailleurs n'est **pas en délit de fuite**, n'est **pas impliqué dans une rixe** et se tient, seul ou accompagné, près d'un manège de chevaux de bois, **sans attitude menaçante**, dans un moment qui n'est **pas un moment de panique**. On peut donc encore une fois affirmer qu'au delà de la responsabilité, au sens pénal, de Stephen J. Wharton, policier militaire américain, **la raison profonde de la mort d'ETILCE est l'existence d'un climat raciste favorable à la pratique du « negro shooting »**. Si l'auteur des coups de feu n'a pas forcément l'intention de porter un coup fatal, il est clair qu'il n'a pas davantage l'intention de se contenter de blesser.

Stephen J. Wharton : un Sudiste ?

Pour autant que cela puisse intéresser, la consultation de sites internet de généalogie a pu ouvrir des pistes en indiquant plusieurs Wharton pouvant correspondre à l'auteur du coup de feu. **Rien n'indique pour l'instant que cet homme ait forcément été originaire du Sud**, d'autant qu'on sait que des actes très violents contre des hommes noirs ont pu être commis dans le Nord, notamment dix ans avant à Chicago. Si le nom a été transcrit oralement, **il peut y avoir confusion** dans la prononciation de G et J. Enfin, rien ne dit que le nom fourni dans la presse soit exact. Le caractère commun de ce patronyme et l'initiale J, qui peut correspondre à John, ajoutent aux **difficultés** compte tenu de la taille de la population des Etats-Unis. Les noms disponibles sur internet ne sauraient en rien limiter l'éventail des probabilités. On a répertorié sans autre indice pour l'instant les profils apparaissant dans le tableau ci-dessous. **Le plus crédible serait Joseph S. Wharton, Texan de 39 ans domicilié en 1920 dans le Kansas**. On se gardera de tenir compte de l'image violente du Texas dans l'évaluation de cette probabilité en ne considérant que l'âge et les initiales. **Rien n'indique que ce Wharton soit la personne en question**. Un courriel resté sans réponse a été envoyé en juin 2008 à un Américain qui le mentionne dans son arbre généalogique. Ce courriel demande si la personne a participé à la Grande guerre en tant que policier militaire.

Etat-civil	Date et lieu de naissance	Résidence	Age en 1919	Correspondance du nom
Stephen Henry Wharton	29 juillet 1889 - Delaware, USA	1910 - Ocean View, Sussex, Delaware	30 ans	Non
Jasper Stephen Wharton	24 mai 1903, Hardin, Tennessee	Décédé en juin 1961 à Savannah, Hardin, Tennessee	16 ans, très jeune pour un policier militaire.	Oui
John Stephen Wharton	1844 Iowa		75 ans	Oui
Lester S Wharton	17 décembre 1896, Beaver City (Castorville), Boone, Nebraska	Fremont, Iowa 1915	22 ans	Non
Joseph S Wharton	13 janvier 1880 - Texas	1920 - Hoisington, Barton, Kansas	39 ans	Oui
John S. Wharton	1er novembre 1846, Culpeper, Virginie	(décédé le 1er janvier 1920)	73	Oui
John S Wharton	1888, Usworth, comté de Durham (Royaume-Uni)		31 ans	Oui
Joseph S. Wharton	3 mars 1896 - Philadelphie, Pennsylvanie		23 ans	Oui
George S. Wharton	1er Sep 1876		43 ans	J ou G ?
Joseph S. Lovering Wharton	3 mars 1896		23 ans Homonyme ou même individu que J. S né le même jour en Pennsylvanie ?	Oui
Joseph S Wharton	1850	1889, Philadelphie	69 ans	Oui
S J Wharton	1845		74	Oui
Stephen Milton Wharton	3 février 1890		29	Non

Sources consultées

1. Sources bibliographiques

Aucune source bibliographique n'indique avec précision ce qui s'est passé. Aucune ne fait état de la mort d'ETILCE.

SCOTT (Emmet), *American negro in the World War*, chez l'auteur, 1919.
Evoque la circulaire Linard

LARA (Oruno), *La Guadeloupe dans l'histoire*, Basse-Terre, 1921, L'Harmattan, Paris, 1979, p. 331.

ETILCE est dit « assassiné à Saint-Nazaire par des officiers américains ». On ne sait si Wharton était officier. Il se trouve que le titre « *officer* » peut être utilisé en anglais pour s'adresser à un policier. D'où, peut-être, cette confusion.

NOUAILHAT (Yves), *Les Américains à Nantes et à Saint-Nazaire (1917-1919)*, Les belles lettres, Nantes, 1972.

Erreur sur la circonscription du député guadeloupéen Boisneuf, élu dans la seconde circonscription de la Guadeloupe et pris ici pour un élu de la première circonscription de Saint-Nazaire – Loire-Inférieure. La mort d'ETILCE n'est pas mentionnée.

STOVALL (Tyler), *Paris noir : African Americans in the City of Light*, Boston, Houghton Mifflin, 1996.

Evoque le contexte de Saint-Nazaire.

LEVENSTEIN (Harvey), *Seductive Journey: American Tourists in France from Jefferson to the Jazz Age*, Chicago University Press, 1998.

Reprend les informations données par Yves Nouailhat et en ajoute d'autres pour d'autres périodes. La mort d'ETILCE n'est donc pas mentionnée.

PLUMASSEAU (Eugène), *Port-Louis et la Grande-guerre*, Feuilletts dactylographiés, Chez l'auteur, Port-Louis, sd., c. 2001 ?

Erreur sur la mort d'ETILCE localisé, comme dans Lara, à Saint-Nazaire mais attribué aux circonstances de la manifestation du 1er mai, date à laquelle ETILCE était déjà décédé.

CHATHUANT (Dominique), « Gratien Candace : une figure de la vie politique française. 2ème partie : un vestige de la IIIe République (1940-1953) », *Bulletin de la société d'histoire de la Guadeloupe*, avril 2008, n°149.

La discrimination raciale est abordée (p. 63- 65) pour la période 1919-1939, ce qui permet au passage de corriger l'erreur Saint-Nazaire/Nantes (note 304 p. 64). Un article de 6000 mots intitulé « Français de couleur contre métèques : les députés coloniaux contre le préjugé racial (1919-1939) » vient d'être proposé à une revue historique française. Il aborde trois grandes affaires dont l'affaire ETILCE.

2. Sources archivistiques

- Archives départementales de Loire-Atlantique : notes préfectorales, rapports de police, Xe région militaire Etat-major section presse).
- Archives nationales, série F7, 14 700, *Méfais, crimes et délits commis par les Américains en France (1918-1919)*.

Sondages sans succès dans :

- Archives départementales de la Gironde
- Archives départementales des Alpes-Maritimes
- Ministère de la Défense, Bureau central d'archives administratives militaires, Pau
- Service historique de l'Armée de terre (SHAT), Vincennes.

3. Sources imprimées

- Etat-civil de Nantes, acte de décès de Saint Eloi Théophile ETILCE, né le 22 décembre 1892 à Port-Louis.
- *La petite Patrie* (Guadeloupe)
- *Cleveland Advocate* (pour le climat général)
- *Indianapolis News* (pour le climat général)

Sur nos indications, Béatrix Guillet, professeur d'histoire-géographie en Loire-Atlantique a procédé au dépouillement des journaux locaux. Qu'elle en soit remercié :

- *L'Ouest-Eclair* (Loire inférieure) est cité dans la *Petite Patrie*
- *Le Phare de la Loire*(*id.*)
- *L'express de l'Ouest* (*id.*)
- *Le Populaire* (*id.*)
- « A French Directive », *The Crisis*, XVIII, May, 1919, p. 16-18 (texte anglais de la circulaire Linard).
- *Le Temps* (*national*)
- *Journal officiel de la République française*, débats de la Chambre, mai, juin, juillet 1919.

Annexes

Articles transcrits à ma demande par Béatrix Guillet, professeur d'histoire-géographie en Loire-Atlantique

Le Phare de la Loire

28 février 1919

Un regrettable incident - Vers 4 h 3 1/4 jeudi soir, un soldat nègre américain se trouvant dans un café aux environs du Champs de mars voulut se permettre quelques privautés à l'égard de la servante qui, résistant, poussa des cris. Attiré par le bruit, un sergent américain entra dans le café et apprenant ce qui s'était passé mit le soldat noir à la porte ; mais celui-ci furieux voulut se regimber ; alors son supérieur sortit son revolver de sa gaine et en tira un coup dans sa direction.

Le soldat blessé grièvement à la tête, fut emporté aussitôt à l'hôpital dans une voiture d'ambulance.

18 avril 1919

Qu'y a-t-il donc eu à Saint-Nazaire ? - Paris, 14 avril. MM René Boisneuf, député de la Guadeloupe et Lagrosilière, député de la Martinique, ont déposé sur le bureau de la Chambre une demande d'interpellation sur les mesures que le gouvernement compte prendre pour faire cesser les brimades, délits et crimes dont les citoyens ou sujets français de couleur sont victimes depuis quelque temps en France, notamment à Saint-Nazaire, de la part de soldats ou policiers américains.

21 avril 1919

Blancs et noirs - Samedi soir, vers 9h 1/4 une rixe s'est produite au café Touchard, boulevard Victor Hugo entre soldats américains blancs et noirs. Ils ont cassé trois bouteilles et un nègre a été blessé à la tête par des éclats de verre. Quand les agents appelés arrivèrent, les batailleurs étaient partis.

24 avril 1919

Fâcheuse méprise - Hier soir, à 21 h 3/4, place Bretagne, un policeman américain, Stephen-J. Wharton, a tiré un coup de revolver sur un nègre français du nom de Etilce Saint-Eloi (Théophile) né à Port-Louis (Guadeloupe), âgé de 27 ans et demeurant en garni cour Douard.

Le policeman avait cru reconnaître un déserteur et avait intimé à ce dernier, l'ordre de le suivre. Le nègre, ne comprenant pas l'anglais, ne répondit pas. Le policeman insista. Le noir passa outre et l'Américain lui tira un coup de revolver en plein corps.

Le blessé fut transporté tout de suite au poste de police du 1^{er} arrondissement municipal qui l'a emmené à l'Hôtel-Dieu.

L'interne de garde a déclaré que le blessé avait eu le corps traversé de part en part, dans la partie supérieure de l'abdomen, de gauche à droite et que son état était désespéré.

La balle après avoir touché le nègre est allée atteindre une dame nommée Blanche Vendée, demeurant rue Franklin et qui était montée sur un manège de chevaux de bois.

Cette dernière, fort heureusement, ne fut pas blessée. Elle ramassa la balle qui avait traversé sa fourrure.

Le malheureux nègre qui avait été conduit à l'Hôtel-Dieu a succombé peu après à ses

graves blessures.

Le policeman américain, qui tout d'abord s'était mis à la disposition du commissaire de police, avait ensuite pris la fuite. Il a été arrêté dans la nuit. Il allègue pour sa défense, qu'il avait vu plusieurs fois le nègre habillé des vêtements militaires américains et qu'il avait la profonde conviction que sa victime se trouvait en état de désertion.

Il a été mis à la disposition de la justice militaire. Une perquisition va être faite au domicile du nègre pour contrôler les déclarations du policeman.

L'Express de l'Ouest

24 avril 1919

Fatale méprise - Un drame s'est déroulé mardi soir place Bretagne. Un policeman américain, Stephen-J. Wharton a tiré un coup de revolver sur un nègre français, du nom de Etilce Saint-Eloi, né à Port-Louis, (Guadeloupe)

Le policier avait cru reconnaître un déserteur américain et aurait intimé à ce dernier l'ordre de le suivre. Le nègre ne comprenant pas l'anglais ne répondit pas. Le policeman insista. Le noir passa outre et l'Américain lui tira un coup de revolver en plein corps.

Le blessé qui a eu le corps traversé dans la partie supérieure de l'abdomen a été transporté à l'Hôtel-Dieu où il est mort à II h du soir.

Après avoir atteint le nègre, la balle est venue frapper Madame Blanche Vendée, demeurant rue Franklin, qui était montée sur un manège de chevaux de bois. Cette dernière n'a pas été blessée et a ramassé la balle qui était venue se loger dans sa fourrure.

Le Populaire

24 avril 1919

Mardi soir, vers 22 heures un policeman américain faisait une ronde place Bretagne ; croyant reconnaître dans un nègre français du nom de Théophile Etilce Saint-Eloi né à Saint-louis (Guadeloupe), le 22 décembre 1892 et domicilié en garni cour Douard, un déserteur, il le somma de le suivre.

Mais le nègre qui n'entendait pas l'anglais, naturellement n'obtempéra pas. Le policeman eut beau insister, ce fut en vain, le nègre ne le suivit pas. Le policeman américain tirant alors son revolver lui tira un coup de son arme. Le nègre fut atteint à l'abdomen dans sa partie supérieure. La balle le traversa de part en part, de gauche à droite.

Le malheureux nègre s'abattit lourdement sur le sol. On s'empressa autour de lui et on le transporta au poste de police du 1^{er} canton, où l'ambulance municipale vint le prendre pour le conduire à l'Hôtel-Dieu.

Examiné aussitôt par l'interne de service, son état fut jugé désespéré.

La balle du revolver après avoir traversé le nègre, était allée toucher Madame Blanche Vendée, domestique, rue Franklin, 16, qui était installée sur un manège de chevaux de bois. Madame Vendée eut sa fourrure seulement endommagée.

Le 1^{er} canton enquête au sujet de ce drame déplorable.

Mort de la victime

Nous avons demandé à l'Hôtel-Dieu des nouvelles du blessé de la place Bretagne. Comme l'avait donné à entendre l'interne de service qui examina l'infortuné Etilce Saint-Eloi, celui-ci est mort peu après son arrivée à l'Hôtel-Dieu.

Remerciements

- Béatrix Guillet, professeur d'histoire-géographie en Loire-Atlantique qui a bien voulu consulter les archives à ma demande.
- Gérard Lafleur, professeur d'histoire-géographie à Basse-Terre, historien membre de la société d'Histoire de la Guadeloupe, détaché au service pédagogique des Archives départementales de la Guadeloupe.
- Hélène Servant, ancien conservateur des Archives départementales de la Guadeloupe, ancienne secrétaire de la Société d'histoire.
- Eugène Plumasseau, érudit, Port-Louis.
- La mairie de Port-Louis et son service de l'Etat-Civil
- La mairie de Nantes et son service de l'Etat-Civil
- Les Archives départementales de la Gironde
- Les Archives départementales de Loire Atlantique.
- Le Service historique de la Marine
- Le Service historique de l'Armée de Terre
- Harvey Levenstein, historien, Toronto.

Dominique Chathuant
REIMS, le 22 juillet 2008